

marches-securises.fr

PUBLICATION

**ÉTABLISSEMENT**

Ville de Beaucaire (30)
Place Georges Clémenceau
30300 Beaucaire

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE SERVICES

Pouvoir adjudicateur / Entité adjudicatrice

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Ville de Beaucaire (30), M Le Maire, Julien SANCHEZ, Place Georges Clémenceau, 30300 Beaucaire, FRANCE. Tel : +33 466591006.
Fax : +33 466593040. E-mail : pierre.mariette.lopez@beaucaire.fr.

Adresse(s) internet

Adresse générale du pouvoir adjudicateur / de l'entité adjudicatrice : <http://www.beaucaire.fr/>
Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur

Services généraux des administrations publiques.

Description du marché

Objet du marché

Assistance à Maitrise d'Ouvrage (A.M.O) pour la gestion de production et de distribution d'eau potable et d'assainissement

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

71310000

Lieu d'exécution

Sur le territoire de la Commune de Beaucaire, Fourques et Vallabrègues 30300 BEAUCAIRE
Code NUTS : FRJ12

Caractéristiques principales

Le pouvoir adjudicateur est un groupement de commande composé de la Commune de Beaucaire, de la Commune de Fourques, et de la Commune de Vallabrègues. Le coordonnateur du groupement est la Commune de Beaucaire. Le coordonnateur du groupement assurera l'ensemble des actes de passation et d'attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion de production et de distribution d'eau potable et d'assainissement.

L'accord-cadre est conclu pour une durée allant de la notification jusqu'au 31 décembre 2025. Les délais d'exécution des prestations sont fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces du marché.

Pour le bon déroulement des prestations, les délais d'exécutions prévisionnels sont indiqués ci-dessous. Ces derniers ont pour objectif de tenir les délais d'un renouvellement au 1er janvier 2023 (Pour la Commune de Beaucaire et pour la Commune de Fourques) et au 1er janvier 2024 (Pour la Commune de Vallabrègues).

Type de marché

Services : Services d'architecture ; services d'ingénierie et services intégrés d'ingénierie ; services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère ; services connexes de consultations scientifiques et techniques ; services d'essais et d'analyses techniques

Type de procédure

Procédure adaptée

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux)

Les missions de l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage sont :

- 1) L'analyse de la situation actuelle et l'accompagnement pour la sortie des contrats actuels
- 2) L'étude des différents modes de gestion envisageables
- 3) L'assistance pour la mise en place d'une délégation de service public d'assainissement
- OU l'assistance pour la mise en place d'une régie de service public d'Assainissement
- 4) L'assistance pour la mise en place d'une délégation de service public d'alimentation en eau potable
- OU l'assistance pour la mise en place d'une régie de service public d'alimentation en eau potable
- 5) L'assistance technique pour le suivi des travaux

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics : Oui

Des variantes seront prises en considération : Non

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Division en lots : Non

Conditions de délai

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**Vendredi 22 octobre 2021 - 12:00****Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre****Durée en jours** : 150 (à compter de la date limite de réception des offres).**Informations sur l'accord cadre**

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Fréquence et valeur des marchés à attribuer : L'accord-cadre sans minimum et avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. Le montant maximum est de 180 000 € HT sur la durée totale (60 000 € pour Beaucaire, 60 000 € pour Fourques, 60 000 € pour Vallabrègues)**Conditions relatives au marché****Cautonnement et garanties exigés :**

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

Une avance est accordée pour chaque bon de commande d'un montant supérieur à 50.000 € HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois, sauf indication contraire dans l'acte d'engagement.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Les prestations seront financées selon des modalités suivantes : Budget de la Ville de Beaucaire, de la Ville de Fourques et de la Ville de Vallabrègues

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. En cas de groupement conjoint, le mandataire commun du groupement conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique pour l'exécution du présent marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française

Français.

Unité monétaire utilisée : Euro.**Conditions de participation****Critères de sélection des candidatures :**

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Situation juridique - références requises :

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

Capacité économique et financière**Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :**

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Capacité technique**Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :**

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

La présentation de l'équipe comprenant les compétences dans les domaines suivants :

- Compétence juridique. La présence d'un avocat dans l'équipe est exigée.
- Compétence technique dans les domaines du traitement de l'eau, l'eau potable, l'assainissement
- Compétences financières

Une déclaration du candidat attestant de l'indépendance du candidat vis-à-vis des sociétés de délégation de service public dans le domaine de l'eau et l'assainissement.

Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

1: Valeur technique 60%

2: Prix des prestations 40%

Autres renseignements**Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice**

2021-015

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur le règlement de la consultation. La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<https://marches-securises.fr>

Renseignements complémentaires :

Retrait du dossier de consultation :

Il est remis gratuitement à chaque candidat et disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-securises.fr>

Les candidats sont invités à s'identifier lors du téléchargement du dossier, afin de pouvoir être alertés par toute modification éventuelle du DCE ou toute réponse aux questions posées par des candidats dans le cadre de la consultation.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Négociation :

Dans le cadre de la présente procédure, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les 3 candidats ayant présenté les meilleures offres suite à un premier classement. Les offres ne devant pas être considérées comme inappropriées.

Des négociations pourront éventuellement être engagées avec les candidats ayant remis une offre irrégulière ou inacceptable. La négociation portera sur tout objet utile à l'acheteur public pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, mais elle ne devra pas modifier l'objet ou les conditions initiales d'exécution du marché qui ont fait l'objet de la mise en concurrence. La négociation pourra s'effectuer par le biais d'un entretien qui s'effectuera dans les locaux de la commune.

Le pouvoir adjudicateur pourra décider de ne pas négocier et d'attribuer le marché sur la base des offres initiales. Après négociation, le pouvoir adjudicateur peut décider d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Renseignements complémentaires :

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

<https://marches-securises.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

Information des candidats non retenus :

L'Acheteur, dès qu'il décide de rejeter une candidature ou une offre, notifie à chaque candidat ou soumissionnaire concerné le rejet de sa candidature ou de son offre. Cette notification pourra être faite par voie électronique (profil acheteur, mail ...). Il communique aux candidats et aux soumissionnaires qui en font la demande écrite les motifs du rejet de leur candidature ou de leur offre dans un délai de quinze jours à compter de la réception de cette demande. Si le soumissionnaire a vu son offre écartée alors qu'elle n'était ni inappropriée ni irrégulière ni inacceptable l'acheteur lui communique, en outre, les caractéristiques et avantages de l'offre retenue ainsi que le nom de l'attributaire du marché public.

Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Nîmes 16 Avenue Feuchères CS 88010 30941 NîMES FRANCE. Tél. +33 466273700. E-mail : greffe.ta-nimes@juradm.fr.

Organe chargé des procédures de médiation

Tribunal Administratif de Nîmes 16 Avenue Feuchères CS 88010 30941 NîMES FRANCE. Tél. +33 466273700. E-mail : greffe.ta-nimes@juradm.fr.

Introduction des recours

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
- Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date d'envoi du présent avis

23 septembre 2021

